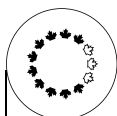


Protégé Public



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

N°

2024-D15

À

Conseil d'administration

Pour

INFORMATION

Date

20 juin 2024

Sujet/Titre

Projet de remplacement du pont Alexandra - Mise à jour sur le projet

Résumé

- La présente proposition fait le point sur l'avancement du projet de remplacement du pont Alexandra et décrit les prochaines étapes et opportunités importantes.
- Le pont Alexandra, une structure cruciale pour le paysage urbain, la silhouette et la connectivité de la région de la capitale nationale (RCN) ainsi qu'une partie d'une vue emblématique et symbolique pour les Canadiennes et Canadiens, a atteint la fin de son cycle de vie et doit être remplacé.
- L'équipe de projet intégrée (EPI), composée de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et de la Commission de la capitale nationale (CCN), a réalisé des progrès importants au cours des derniers mois :
 - La consultation des communautés autochtones et des parties prenantes clés s'est accélérée;
 - Le Comité d'examen indépendant a été intégré;
 - Le projet a été présenté deux fois au CCUDI;
 - La planification, les études et l'analyse ont substantiellement progressé.
- La progression de ces activités alimente les concepts préliminaires qui ont été entamés par le conseiller technique.
- Les concepts préliminaires seront prêts à être présentés pour consultation publique à l'automne 2024.
- La construction d'un nouveau pont offre de nombreuses opportunités, y compris les améliorations à la mobilité pour les modes actifs et durables, le design, l'espace public, l'expression du pont et l'expérience visuelle, qui sont tous des aspects que l'équipe du projet explore activement et qui contribueraient à la vision à long terme de la CCN présentée dans le Plan du cœur de la capitale et les Lignes directrices du boulevard de la Confédération.
- Il est prévu que la phase de construction du projet de remplacement du pont Alexandra débute entre 2028 et 2032.

Résumé des risques

Les risques liés au budget et au calendrier sont en cours d'évaluation et seront inclus dans la présentation au Conseil du Trésor organisée par SPAC. Au-delà des risques liés au budget et au calendrier, le projet fait face à d'importants défis découlant de la confusion et de la perturbation des efforts de sensibilisation du public, causés par des groupes externes qui s'opposent à la démolition du pont existant ou qui font la promotion d'autres designs publiquement.

Protégé Public

Recommandation

Sans objet – La proposition est présentée à titre d’information.

Présentée par :

DocuSigned by:



3BFDB2080145429
Harmander Kaur, vice-présidente par intérim, Design et construction

DocuSigned by:



84M09E29491
Alain Migonzi, vice-président, Aménagement de la capitale

DocuSigned by:



9DAF206874CF43E...
Veronique de Passillé, vice-présidente, Affaires publiques, juridiques et d’entreprise

1. Priorités stratégiques

- Plan d'entreprise de la CCN de 2024-2025 à 2028-2029 – Orientation stratégique no 2 :
 - Veiller à ce que la région de la capitale nationale ait un cachet pittoresque et naturel par la conservation et la mise en valeur des biens naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont la CCN assure l'intendance.
- Plan d'entreprise de la CCN de 2024-2025 à 2028-2029 – Orientation stratégique no 3 :
 - Contribuer à l'évolution d'une région de la capitale nationale dynamique, branchée et durable qui soit une source d'inspiration pour les Canadiennes et Canadiens, par l'aménagement, le développement et l'amélioration des actifs de la Commission de la capitale nationale (CCN).
- Plan d'entreprise de la CCN de 2024-2025 à 2028-2029 – Priorité no 2 :
 - Assurer la planification, la remise en état et la revitalisation des actifs essentiels et du réseau de transport de la région de la capitale nationale.
- Plan d'entreprise de la CCN de 2024-2025 à 2028-2029 – Priorité no 4 :
 - Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.

Gouvernement du Canada

- Budget de 2019 – Investir dans la classe moyenne
- Dans les lettres de mandat de la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) (2019, 2021), le gouvernement a exigé que le pont soit remplacé dans un délai de dix ans.

2. Autorité

Loi sur la capitale nationale, article 10(1), 10(2) et 12.

3. Contexte

a) Contexte historique

La région de la capitale nationale (RCN) est située sur les terres ancestrales de la Nation algonquine Anishinabé. Sa riche histoire, son développement et sa population sont étroitement liés au fleuve que les peuples autochtones appellent le Kichi Zibi, ou Grande rivière. Pendant des siècles, bien avant l'arrivée des Européens, le Kichi Zibi servait d'artère vitale, facilitant le commerce et les échanges culturels entre les nations autochtones.

Le Kichi Zibi, maintenant connu sous le nom de rivière des Outaouais, a joué un rôle central dans le premier contact avec les Européens, amenant de nombreux colons dans la région en raison de son emplacement stratégique. Au fil des siècles, cet afflux d'Européens a mené au développement industriel de la région et à la construction de nombreux ponts dans la RCN.

Protégé Public

Construit après le pont des Chaudières et le pont William Commanda, le pont Alexandra a la distinction d'être le premier pont public interprovincial dans la RCN. Construit entre 1898 et 1901, il s'agit d'une réalisation technique remarquable de son époque, avec une travée à poutres cantilever en acier, la plus longue au Canada et la quatrième plus longue au monde à l'époque. Conçu à l'origine pour soutenir un chemin de fer à vapeur, ainsi que la circulation des wagons, des piétons et des véhicules, le pont demeure aujourd'hui l'un des cinq ponts interprovinciaux pour véhicules dans la RCN. Il relie la promenade Sussex, à Ottawa, au boulevard des Allumettières, à Gatineau. Le pont fait partie intégrante du boulevard de la Confédération et représente plus de 20 % de la longueur totale du parcours d'honneur et voie de la découverte de la capitale.

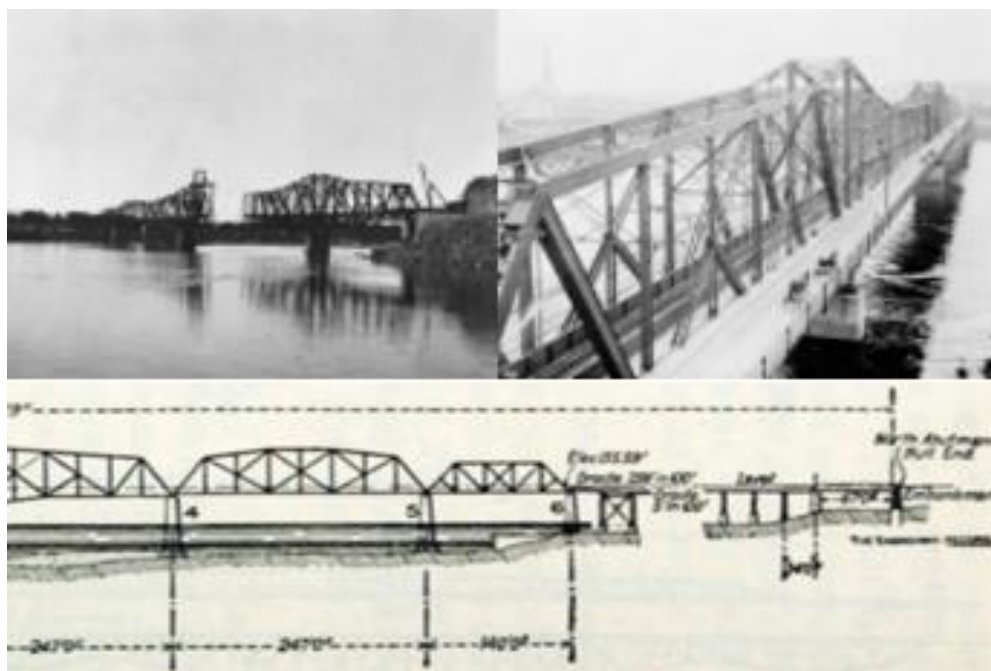


Figure 1 : Construction du pont Alexandra

b) Remplacement du pont

Le pont Alexandra a plus de 120 ans, et a atteint la fin de sa vie utile. En 2019, à la suite de l'achèvement d'une inspection détaillée approfondie (IDC), d'une analyse des coûts du cycle de vie et d'une étude de remplacement de la structure, le gouvernement du Canada a demandé que le pont Alexandra soit remplacé d'ici dix ans. L'analyse a permis de conclure que le pont Alexandra avait atteint la fin de son cycle de vie et que le remplacement serait l'option la plus rentable. La phase de planification préliminaire du projet a été amorcée, et une équipe de projet intégrée (EPI) composée de ressources de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et de la Commission de la capitale nationale (CCN) a été mise sur pied pour faire avancer le remplacement du pont Alexandra.



Figure 2 : Conditions existantes – Rapport de l'IDC 2017

c) Utilisation du pont

Selon une évaluation de la circulation de septembre 2023, environ 18 000 véhicules traversent le pont Alexandra chaque jour. Cela représente 9 % de la circulation automobile sur les ponts interprovinciaux dans la RCN. Au-delà de la circulation automobile, le pont Alexandra accueille environ 27 % de tous les usagers d'un mode de déplacement actif qui traversent la rivière chaque jour, ce qui en fait l'un des ponts interprovinciaux les plus fréquentés de la RCN.

Le remplacement du pont ne vise pas à accroître la capacité de circulation des véhicules; il maintiendra une voie dans chaque direction, comme c'est le cas actuellement. Cependant, l'équipe du projet saisit l'occasion que présente le remplacement du pont pour améliorer le transport actif. Cette amélioration profitera à ce 27 % d'usagers d'un mode de déplacement actif qui traversent la rivière chaque jour, mais fournira également une expérience enrichie à tous les usagers, y compris les touristes qui cherchent à profiter de ce point de vue unique pour admirer le magnifique et riche paysage culturel de la capitale, y compris d'excellentes vues sur les symboles nationaux, et à se déplacer entre les différents sites du secteur du cœur de la capitale.

Le nouveau pont est conçu avec des voies pour véhicules qui peuvent être converties pour accueillir un futur tramway. La conception tire également parti de multiples possibilités, qui sont décrites plus en détail à la section 6.

Protégé Public

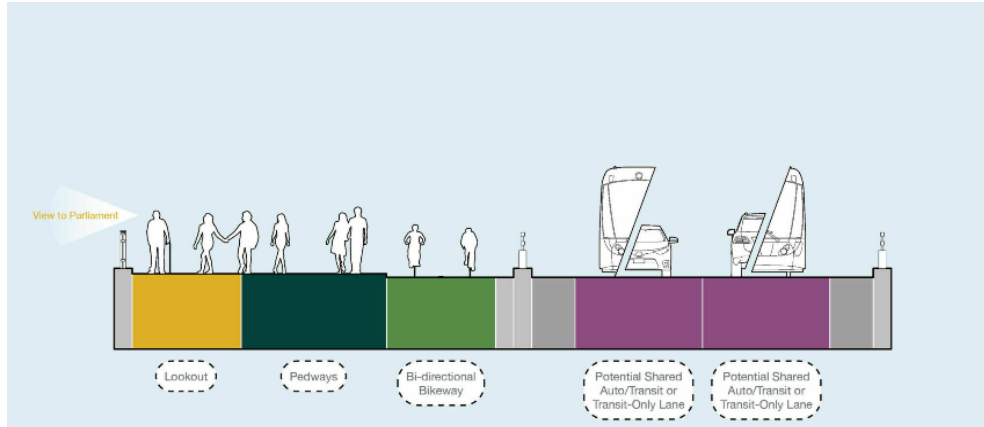


Figure 3 : Voies requises pour le nouveau pont

d) Mises à jour sur le projet de remplacement

Comme il est indiqué dans la description détaillée du projet, de nombreuses consultations et études doivent être entreprises ou terminées avant le début de la phase de conception. Au cours des derniers mois, des progrès importants ont été réalisés dans ces domaines. Ces progrès comprennent le peaufinage des paramètres de conception, l'avancement de certaines études et la poursuite de la consultation des communautés autochtones, ainsi que la consultation de divers autres intervenants. Ces activités convergent vers les concepts préliminaires. La figure ci-dessous donne un aperçu très général de l'échéancier du projet.

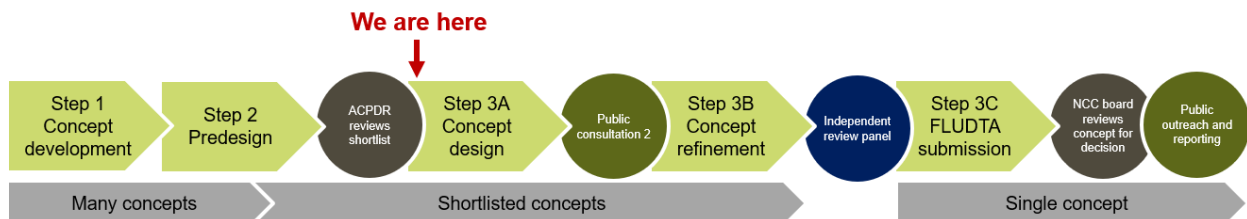


Figure 4 : Échéancier général du projet

Voici des détails plus concrets sur les activités qui ont eu lieu au cours des derniers mois :

1. Mobilisation et consultation

- i. Consultation des Autochtones La consultation des communautés autochtones se fait continuellement tout au long de la durée de vie du projet. On sollicite activement des commentaires sur la conception et les aspects environnementaux du projet, ainsi que sur les possibilités économiques pour les collectivités. Les commentaires recueillis sont intégrés à la méthodologie du projet et aux concepts préliminaires qui sont en cours d'élaboration.

Protégé Public

- ii. Consultation publique L'EPI a mené deux premières séries de consultations publiques, soit en octobre 2020 et en décembre 2021. L'équipe de projet prépare actuellement son approche pour la prochaine ronde de consultation publique, à l'automne 2024. Les rapports des consultations publiques précédentes sont disponibles sur le site Web de la CCN.
- iii. Comité consultatif public Un Groupe consultatif public (GCP) a été mis sur pied à l'automne 2023. Ses membres proviennent d'un large éventail d'organismes et d'intervenants représentant les associations communautaires, les personnes handicapées, le transport durable, le patrimoine, les zones d'amélioration commerciale, le tourisme, les voyageurs, la communauté 2SLGBTQIA+, et les clubs de loisirs. La première réunion du GCP a eu lieu le 16 novembre 2023, et la deuxième, le 21 mars 2024.
- iv. CCUDI Le projet a été présenté au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) en novembre 2023 et en mars 2024 pour obtenir des commentaires et des conseils d'experts.
- v. CCAU Le projet a été présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité universelle (ACUA) en juin 2024 pour obtenir des commentaires et des conseils d'experts.
- vi. Comité d'examen indépendant : À l'hiver 2024, l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) a été engagé par SPAC. Le rôle de l'IRAC est de fournir des conseils professionnels tout au long de l'élaboration des solutions de conception et de veiller à ce que la conception du nouveau pont respecte les normes de conception les plus élevées possible et tienne compte des considérations importantes que partagent les Canadiennes et Canadiens. L'IRAC a mis sur pied un comité d'examen indépendant composé d'experts de plusieurs disciplines. Le Comité d'examen indépendant est chargé de recommander un concept préliminaire à l'EPI avant que le conseil d'administration de la CCN approuve le design conceptuel final.

L'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale* confère à la CCN le pouvoir d'approuver le design du pont de remplacement. Le processus d'approbation fédérale d'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI) pour le projet de remplacement du pont Alexandra est décrit plus en détail à la section 4.

2. Planification, études et conception

- i. Loi sur l'évaluation d'impact : En tant que projet désigné en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, le projet est assujéti aux exigences réglementaires et aux directives de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC). Un principe clé du processus d'évaluation d'impact est la consultation précoce et constructive du public et des communautés autochtones. Après avoir présenté la Description détaillée du projet le 13 janvier 2023, l'AEIC a décidé qu'une évaluation d'impact n'est pas requise pour le projet de remplacement du pont Alexandra sur la base de l'exhaustivité de la description détaillée du projet. L'AEIC a rendu sa décision publique le 23 mars 2023.

Cette décision ne change pas substantiellement le calendrier, car le promoteur est légalement tenu de respecter les engagements pris dans la description détaillée du projet.

- ii. Principes de planification et de conception pour le remplacement du pont Alexandra : Les *principes de planification et de conception pour le remplacement du pont Alexandra* ont été approuvés par le conseil d'administration de la CCN le 23 juin 2021. Ces principes directeurs définissent la portée du projet et ses objectifs, et établissent une vision et des principes pour l'avancement d'un design de prestige pour le pont. La vision sous-jacente de la nouvelle structure consiste à créer un pont qui offre un lieu communautaire unique, qui reflète les valeurs et l'identité canadiennes et qui respecte l'intégrité des paysages culturels de la capitale nationale.
- iii. Remplacement du pont Alexandra : critères de performance pour la conception du pont : Les *critères de rendement pour le remplacement du pont Alexandra* ont été approuvés par le Comité de la haute direction (CHD) de la CCN en septembre 2022 et définissent les exigences fonctionnelles particulières pour le remplacement du pont Alexandra.
- vii. Conseiller technique : Au printemps 2023, SPAC a embauché un conseiller technique pour aider SPAC et la CCN à coordonner et à terminer les études techniques, économiques, patrimoniales et environnementales, ainsi qu'à élaborer les concepts préliminaires du nouveau pont.
- iv. Évaluation des impacts sur le patrimoine : Le conseiller technique a fait progresser l'évaluation des impacts sur le patrimoine, un document crucial qui éclaire les concepts préliminaires qui sont en voie d'élaboration. Environnement et archéologie.
- v. Études environnementales : De multiples études environnementales ont progressé :
 - Des études écologiques sur le terrain sont en cours pour caractériser l'environnement naturel à proximité du pont Alexandra;
 - Des études ont été effectuées en 2023-2024 pour recueillir des données nécessaires à l'élaboration du concept de design du pont et elles ont été concentrées sur la zone d'aménagement du projet, soit la zone immédiate où des perturbations physiques sont prévues en raison du projet;
 - Des études écologiques dans une zone d'étude plus vaste sont en cours afin de recueillir les données nécessaires pour commencer à planifier les stratégies d'atténuation associées à la construction;
 - Les études terrestres comprennent la végétation, les insectes, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les chauves-souris et les mammifères terrestres;

Protégé Public

- Les relevés aquatiques comprennent la qualité des eaux de surface, les poissons et leurs habitats.
- vi. Études archéologiques L'étape 1, qui comprend principalement l'examen des documents historiques et les visites sur place, est terminée. L'équipe de projet se prépare à l'étape 2.
- vii. Quai et parc Jacques Cartier (PCM) : Compte tenu de la proximité du pont par rapport au port de plaisance Jacques-Cartier, une attention particulière doit être accordée à la gestion des répercussions temporaires et permanentes sur l'utilisation du PCM et du port de plaisance ainsi que sur l'accès à la navigation, ce qui comprend l'utilisation d'une rampe de mise à l'eau dans le PCM. Le conseiller technique a amorcé l'élaboration d'un plan de travail pour les mesures d'atténuation temporaires. Le plan comprend également des dispositions pour ajuster l'aménagement final du port de plaisance, au besoin.

4. Analyses des options/Analyse du personnel de la CCN

Cadre de planification et processus d'approbation fédérale

Le processus d'approbation fédérale (AFUSDTI) de la CCN a été déclenché et, par conséquent, un examen de la proposition consistera à s'assurer que la proposition est compatible et conforme au cadre stratégique et aux politiques des plans et lignes directrices de la CCN suivants :

- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (2017)
- La protection des vues dans la capitale du Canada (CCN, 2007)
- Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (2005) (en cours d'examen)
- Plan des parcs de la rive nord de la rivière des Outaouais (2018)
- Plan lumière de la capitale, de 2017 à 2027 (2017)
- Plan stratégique du Sentier de la capitale (2020)
- Lignes directrices de conception pour la région de la capitale nationale (2023)

Compte tenu de l'importance et de la complexité du projet de remplacement du pont Alexandra, l'examen des approbations fédérales comportera une série d'approbations séquentielles qui seront examinées par le conseil d'administration de la CCN à des étapes clés du processus d'élaboration de la conception d'un nouveau pont. On prévoit que le premier jalon de l'approbation fédérale, l'approbation de 15 % de l'avant-projet de conception, sera soumis à l'examen du conseil d'administration au printemps 2025.

L'examen de la conception du pont dans le cadre du processus d'approbation fédérale est soutenu par le document *Remplacement du pont Alexandra : critères de performance pour la conception du pont* qui incorpore les orientations et les directives des politiques provenant des plans pertinents de la CCN, et a été établi pour le remplacement du pont Alexandra afin de fournir transparence et clarté

Protégé Public

quant aux exigences et aux priorités du projet pour ce qui est des domaines de la planification, de la protection du patrimoine, de l'architecture, du design urbain et de la durabilité.

Le personnel de la CCN faisant partie de l'équipe de projet travaille en étroite collaboration avec le conseiller technique pour veiller à ce que les études et les analyses préliminaires, ainsi que les possibilités cernées à la section 6, soient prises en compte dans l'élaboration des options de conception.

5. Détails financiers

Sans objet pour cette proposition. L'autorisation financière sera accordée pour ce projet dans le cadre d'une proposition au Conseil du Trésor.

6. Opportunités et résultats attendus

Étant donné que le pont a atteint la fin de son cycle de vie et qu'il doit être remplacé, de nombreuses opportunités se présentent. L'importance sociale, économique, patrimoniale et culturelle de ce pont a été amplement démontrée, et les *critères de rendement* élaborés pour la conception du nouveau pont ont jeté les bases de toutes ces opportunités. Ce qui suit ne représente que quelques-unes des possibilités qui sont intégrées aux études conceptuelles.

a) Cadre d'aménagement urbain

- i. Connexion des paysages : Le nouveau pont servira de structure établissant un lien entre le relief et divers paysages culturels, comme le paysage des Algonquins Anishinabés, le paysage urbain et le paysage du centre de la capitale. Il incarne également l'importance plus large du pont Alexandra en tant qu'objet culturel, symbole et élément représentatif de l'évolution de la relation avec la rivière, appelée Kichi Zibi, la rivière des Outaouais et la Ottawa River. Ces noms reflètent la même rivière telle qu'elle est vue et interprétée par différentes cultures.

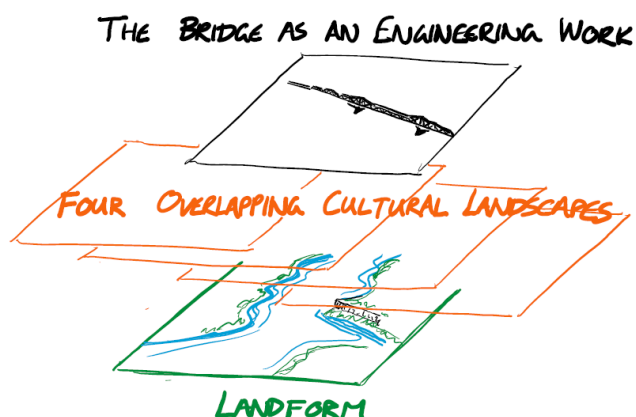


Figure 5 : Illustration schématique du cadre urbain

- ii. Mobilité active : Il est possible de créer un lien de transport interprovincial durable qui accordera la priorité à la mobilité active et soulignera l'importance symbolique du site pour tous les Canadiens pour les générations à venir.
- iii. Impact dans la rivière : La nouvelle conception permet de réduire le nombre de pieux dans la rivière.
- iv. Matériel provenant du pont existant : Les possibilités de réutiliser les matériaux récupérés du pont existant seront explorées. Ces documents peuvent être intégrés pour des éléments au-delà de la structure principale du pont. L'approche du paysage culturel de l'analyse de l'impact sur le patrimoine, combinée à l'approche de conservation du patrimoine, fournira à l'équipe de conception du pont des paramètres pour éclairer la conception du pont.

b) Espaces publics et utilisateurs

- i. Espace public : Construit à l'origine comme une structure fonctionnelle, le pont Alexandra, en raison de son emplacement unique et de son expression architecturale, est également devenu un point d'intérêt important. Le projet a l'occasion d'intégrer cette évolution dans la nouvelle conception. Le nouveau pont doit faire partie intégrante du réseau de transport de la zone centrale et être un espace public dynamique. Il doit permettre une vaste gamme d'activités, y compris les déplacements utilitaires, les loisirs, les voyages touristiques, les visites touristiques et le repos. Lors d'événements spéciaux, le pont peut également servir d'espace de rassemblement urbain.



Figure 5 : Pique-nique sur le pont Alexandra pendant les célébrations du 150^e anniversaire du Canada

- ii. Mobilité : Le nouveau pont améliorera la mobilité de divers groupes d'utilisateurs en fournissant un environnement plus sécuritaire pour les utilisateurs du transport en commun

et les utilisateurs récréatifs (piétons et cyclistes) qui traversent le pont pour profiter du riche panorama de la RCN et accéder à de nombreux points d'intérêt nationaux culturels et civiques (Musée canadien de l'histoire, Musée des beaux-arts du Canada, édifices du Parlement, parcs de la Capitale – Parc Jacques-Cartier et parc Major's Hill). De plus, la construction améliorera considérablement l'accessibilité universelle. Grâce à la nouvelle conception du pont, la pente actuelle (> 4 %) du tablier du pont, de l'intersection de la rue Laurier et du boulevard des Allumettières jusqu'au point le plus élevé du pont, sera éliminée, et le nouveau tablier du pont sera accessible à tous.

- iii. **Connectivité** : Le tracé du nouveau pont a l'occasion d'améliorer la connectivité du littoral de Gatineau à proximité du parc Jacques-Cartier, un joyau qui n'est pas actuellement utilisé à son plein potentiel.
- iv. **Accès ininterrompu** : Le nouveau pont offre l'avantage de rester ouvert, d'offrir au public un accès ininterrompu et d'éliminer les fermetures imprévues pour l'entretien et les réparations qui touchent actuellement le pont existant.



Figure 6 : Conditions existantes sous le pont du côté de Gatineau

- v. **Pôle Laurier-des Allumettières** : Le nouveau tracé du pont offre des possibilités qui pourraient améliorer le développement futur d'un pôle commémoratif à l'intersection de la rue Laurier et du boulevard des Allumettières à Gatineau. Le réalignement de l'intersection permet d'ajouter de l'espace commémoratif, auquel s'ajoute une reconfiguration optimisée du virage à droite près du Musée canadien de l'histoire. Ces plans pourraient améliorer considérablement la fonctionnalité, la sécurité et l'importance de cet important pôle du boulevard de la Confédération.

c) Expression du pont

- i. **Design de prestige** : Étant donné que le pont actuel est reconnu comme une structure emblématique, on s'attend à ce que le nouveau pont préserve des qualités telles que le « caractère unique » en tenant compte du contexte patrimonial et environnemental. Le

nouveau pont devrait être soigneusement intégré à ce paysage d'importance nationale. Son caractère architectural, structurel et urbain doit fortement représenter la spécificité du « lieu » et les valeurs du pays, des villes et des collectivités qu'il dessert, de sorte à créer un héritage significatif et intemporel pour les générations futures. La conception architecturale et structurelle du nouveau pont devrait viser l'atteinte des normes les plus élevées de l'industrie en matière d'excellence de la conception et de qualité visuelle.

- ii. Adaptation aux changements climatiques : En plus de son expression distinctive, la nouvelle structure sera contemporaine, conçue pour s'adapter et être résiliente aux changements climatiques, et intégrera des progrès durables dans la construction du pont.

d) Points de vue et expérience visuelle

- i. Expérience visuelle : L'équipe de projet étudie attentivement les points de vue existants sur le pont et à partir de celui-ci afin de préserver et d'améliorer ces points de vue dans le cadre de la vision consistant à maintenir le paysage culturel en évolution. Le nouveau tracé permettra non pas seulement de maintenir les points de vue existants, mais aussi d'optimiser le potentiel de tous les points de vue dans divers paysages culturels, en révélant davantage de la capitale et de son riche patrimoine. Cette approche fait en sorte que le pont relie les lieux et enrichit l'expérience visuelle du patrimoine et de la beauté de la ville.

e) Boulevard de la Confédération

- i. Boulevard de la Confédération : Le pont Alexandra représente une partie importante du boulevard de la Confédération. Ce projet offre l'occasion de présenter des éléments de conception qui s'harmonisent avec l'esthétique actuelle du boulevard de la Confédération, tout en incorporant des variations subtiles pour améliorer et moderniser l'ensemble du paysage de rue. En intégrant avec soin des éléments de conception contemporains qui résonnent avec le caractère établi, le projet vise à la fois à préserver et à rajeunir ce parcours d'honneur.

f) Vision à long terme

- i. Tramway : Conformément à la vision à long terme pour la RCN, le nouveau pont Alexandra sera conçu de façon à ce que les voies réservées aux véhicules puissent être converties en voies pour un tramway. Cette prévoyance, qui n'est pas réalisable avec le pont actuel, permet au lien interprovincial de la RCN de s'adapter facilement aux nouvelles normes de déplacement dans le paysage urbain. Il s'agit d'une occasion importante d'adopter des solutions de transport modernes, qui font écho à l'une des principales fonctions originales du pont Alexandra.

- ii. **Symbole** : Le nouveau pont deviendra un symbole pour la région de la capitale nationale, reliant le passé à la nouvelle réalité de la région et intégrant une vision de planification à long terme. La conception est guidée par le principe de la septième génération, qui est adopté par de nombreuses Premières Nations. Ce principe oriente la prise de décisions dans une perspective à long terme, en tenant compte des répercussions sur les sept prochaines générations. Il fait la promotion de mesures durables et responsables pour assurer aux générations futures un environnement sain, sûr et prospère.

7. Conformité avec les politiques de la CCN et du gouvernement

- Dans le *budget de 2019 – Investir dans la classe moyenne* et les lettres de mandat adressées à la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) (2019 et 2021), le gouvernement ordonne que le pont Alexandra soit remplacé dans un délai de dix ans.
- L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) plus continuera d'être prise en considération tout au long du processus d'élaboration de la conception. La prise en compte de l'ACS+ plus sera appuyée par l'application des *Lignes directrices de conception pour la région de la capitale nationale*. Les Lignes directrices fournissent des détails sur l'application de l'ACS+ pour appuyer l'élaboration d'un concept qui favorise l'équité et l'inclusion et qui élimine la discrimination. Un document résumant la façon dont l'ACS+ a été intégrée à l'élaboration de la conception sera présenté dans le cadre de la demande d'approbation fédérale pour 15 % de l'avant-projet de conception.
- *Principes de planification et de conception du remplacement du pont Alexandra (2021)* : inclure des lignes directrices pour atteindre l'accessibilité universelle grâce à des considérations d'aménagement urbain pour les espaces piétonniers qui permettent une utilisation équitable, la souplesse d'utilisation, l'utilisation simple et intuitive, l'information perceptible, la tolérance à l'erreur, un faible effort physique et la taille appropriée pour l'approche et l'utilisation.
- *Les critères de rendement de la CCN pour la conception des ponts (2022)* comprennent les critères qui exigent que le nouveau pont et ses approches soient universellement accessibles, en veillant à ce que tous les utilisateurs se sentent bienvenus, confortables et en sécurité, et capable d'interagir avec des espaces publics réservés aux piétons et à la mobilité active.
- *Les Lignes directrices de conception pour la région de la capitale nationale de la CCN (2023)* précisent les attentes de la CCN à l'égard de la qualité des espaces, des installations, de l'architecture et des structures d'importance nationale, conformément à son mandat de planification et d'intendance. Les lignes directrices en matière d'accessibilité universelle qui s'y trouvent fournissent des directives pour cerner, éliminer et prévenir de façon proactive les obstacles afin d'assurer la pleine participation des personnes, peu importe les limitations physiques, de mobilité et cognitives.
- L'*Agence d'évaluation d'impact* a déterminé qu'une évaluation d'impact n'est pas requise pour le projet de remplacement du pont Alexandra. Sa décision était fondée sur la description détaillée du projet soumise qui indique les mesures d'atténuation et les engagements à mettre

en œuvre dans le cadre du projet afin de tenir compte des effets environnementaux et de répondre aux commentaires reçus dans le cadre de la mobilisation des Autochtones, de la consultation publique et de la mobilisation des intervenants.

- La durabilité est désignée comme un objectif clé du projet. Tous les aspects du projet, y compris la conception, la déconstruction et la construction, sont envisagés pour assurer l'harmonisation avec la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026. Dans le cadre du projet, une demande de vérification Envision est prévue. Le cadre de vérification Envision est fondé sur l'obtention de crédits fondés sur des indicateurs de rendement pour la durabilité des infrastructures portant sur des sujets comme le climat et la résilience, l'affectation des ressources et la qualité de vie.

8. Risques et mesures d'atténuation

Les risques du projet sont actuellement évalués par l'équipe de projet intégrée et le conseiller technique. Le projet de remplacement du pont Alexandra est complexe et comporte un nombre important de risques pour lesquels des mesures d'atténuation sont en cours d'élaboration. Ces risques liés aux finances et à l'échéancier seront intégrés à la présentation au Conseil du Trésor.

À ce stade, en plus des risques liés à l'échéancier et aux finances, un risque important auquel le projet fait face est la confusion causée par les messages diffusés par des groupes externes. De nombreux groupes publics s'opposent à la démolition du pont existant. Entre-temps, d'autres groupes ont commencé à présenter les concepts d'un nouveau pont Alexandra publiquement et par l'entremise des médias. Ces activités, à l'extérieur du projet, nuisent aux efforts de sensibilisation du public de SPAC et de la CCN. Pour atténuer ce risque, des consultations publiques ont lieu, une page Web du projet est mise à jour, et cette présentation au Conseil public fait partie de la stratégie visant à tenir le public au courant de l'avancement du projet.

9. Mobilisation du public et communications

- En coordination avec le cadre et l'échéancier de conception du projet, la CCN a élaboré un *plan de mobilisation du public et des intervenants* pour appuyer l'élaboration de la conception.
- Une première série de consultations exhaustives auprès du public et des intervenants a été entreprise à l'automne 2020-2021. Les commentaires reçus ont éclairé l'élaboration des exigences du projet telles que définies par les principes de planification et de conception, la description détaillée du projet et les critères de rendement subséquents pour la conception du pont.
- Un groupe consultatif public (GCP) a été créé pour veiller à ce que les intérêts des intervenants et des collectivités soient pris en considération tout au long du processus de développement de la conception.

Protégé Public

- Une série de consultations publiques est prévue pour cette phase de conception du projet, y compris la mobilisation continue des intervenants. La consultation publique est prévue pour l'automne 2024 et devrait comprendre des sondages en ligne, des journées portes ouvertes et des réunions avec les intervenants. D'autres réunions pourraient avoir lieu avec un échantillon représentatif de la population locale, y compris les groupes désignés dans le cadre de l'analyse comparative entre les sexes plus.
- Des mises à jour régulières des projets par l'entremise des sites Web et du bulletin du projet de SPAC et de la CCN, ainsi que des possibilités de mobilisation seront communiquées au public.
- L'équipe de projet intégrée coordonne la consultation et la mobilisation en cours de 19 collectivités et organisations autochtones. La participation des Autochtones au projet s'articule autour de trois piliers :
 - Impacts sociaux et environnementaux du projet;
 - Participation aux avantages économiques du projet;
 - Connaissances autochtones, y compris l'intégration de la culture et des valeurs autochtones dans la conception.

10. Prochaines étapes

Dans l'ensemble, le projet de remplacement du pont Alexandra respecte l'échéancier, ce qui signifie que la construction devrait commencer en 2028 et se terminer en 2032. Voici quelques-uns des jalons importants à venir :

- Printemps-été 2024 :
 - Amorcer l'élaboration des concepts.
 - Parachever l'analyse des impacts sur le patrimoine.
 - Entreprendre de nombreuses études techniques et environnementales, y compris des études écologiques sur le terrain (habitats, études sur la faune terrestre et aquatique), des évaluations archéologiques, des évaluations des infrastructures marines, des études de la circulation, des études du bruit, des points de vue et des analyses visuelles, etc.
 - Poursuivre la mobilisation des communautés autochtones tout au long du projet.
 - Poursuivre la consultation avec le Groupe consultatif public et les intervenants.
 - Poursuivre les réunions avec le Comité d'examen indépendant.
- Automne 2024 – Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN et le Conseil présenteront les concepts retenus.
- Automne 2024 – Consultation publique pour éclairer l'amélioration des concepts présélectionnés.
- Printemps 2025 – Recommandation du concept préféré au Conseil d'administration de la CCN pour l'approbation de 15 % de l'avant-projet de conception.

Protégé Public

- Printemps 2025 – Consultation publique pour éclairer l’amélioration de l’avant-projet de conception.
- Automne 2025 – Recommandation de l’avant-projet de conception à 100 % aux fins d’approbation par le conseil d’administration de la CCN.
- 2025-2028 – Phase d’approvisionnement – Un partenaire de l’équipe de projet intégrée est engagé pour appuyer la préparation de plans achevés et de documents de construction.
- 2026-2027 – Consultation publique sur l’avancement du plan achevé
- 2027-2028 – Consultation publique sur la conception finale
- 2028 – Recommandation du plan achevé à 100 % aux fins d’approbation par le conseil d’administration de la CCN.
- 2028-2032 – Construction

Un site Web de projet, de la CCN et de SPAC, est mis à jour régulièrement avec des documents à jour.

11. Liste des annexes

S.O.

12. Personnes ayant rédigé la présentation

- Harminder Kaur, vice-présidente par intérim, Design et construction
- Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale
- Véronique de Passillé, vice-présidente, Affaires publiques, juridiques et d’entreprise
- Bruno Fabien, directeur, Actifs d’ingénieries, Design et construction
- Lucie Bureau, responsable principale, planification des ponts, Aménagement de la capitale
- Émilie Girard-Ruel, directrice, Affaires publiques et d’entreprise, Affaires publiques, juridiques et d’entreprise
- Tania Rosarion, chef, projet du pont Alexandra et 6^{eme} lien, Design et construction
- Nina Maher, planificatrice principale des transports, Aménagement de la capitale
- Christopher Meek, planificateur principal de l’utilisation du sol et des transactions, Aménagement de la capitale